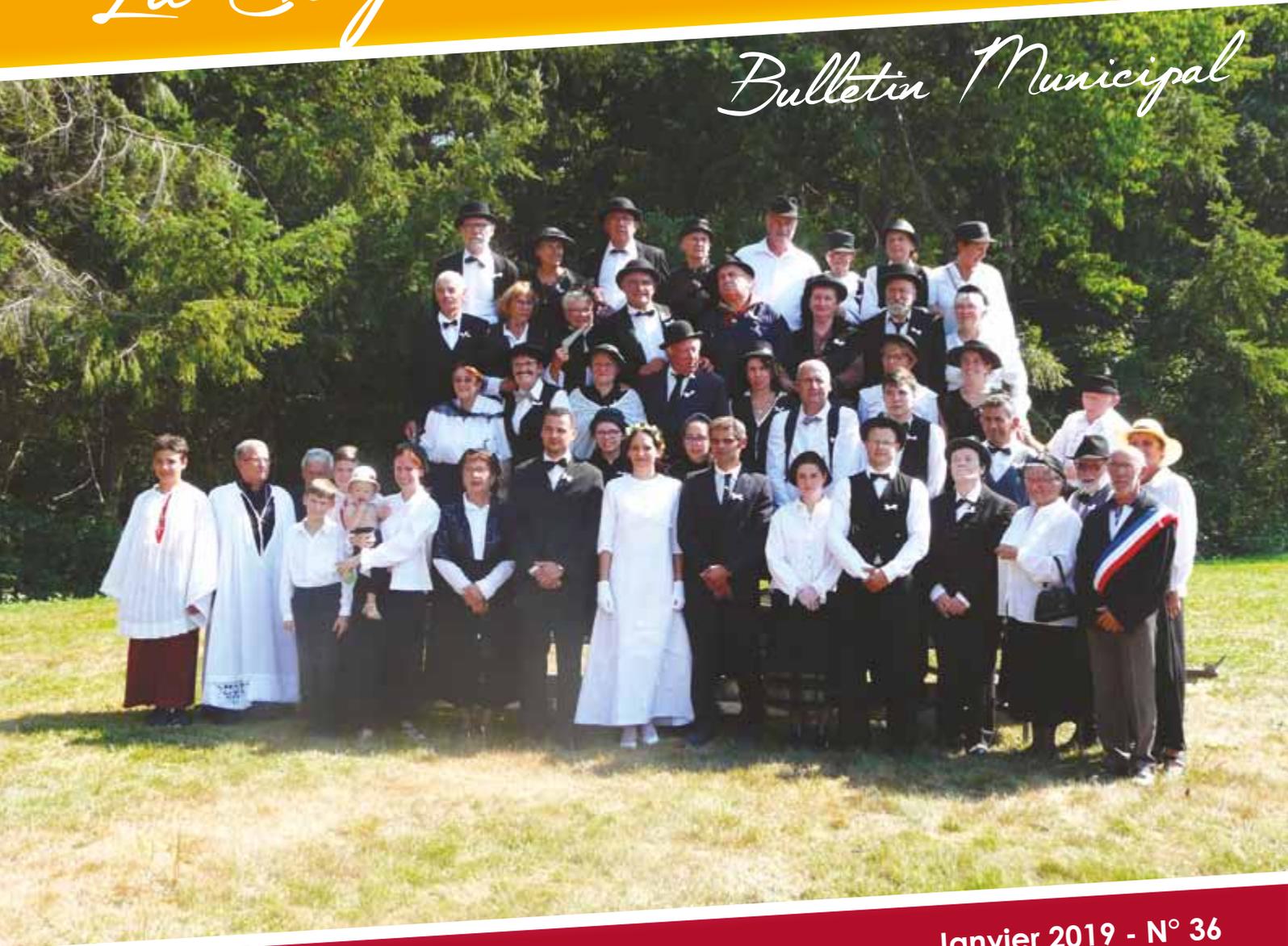




# *La Chapelle Saint Sauveur*

## *Bulletin Municipal*



### Location de tables et bancs de brasserie

**RAPPEL : vous pouvez vous adresser à l'association Pêche et Loisirs pour louer tables et bancs de brasserie (10 ensembles disponibles).**

**Tarif : 3€ par ensemble (une table, deux bancs) pour deux jours. Caution : 20€  
La location est gratuite pour les associations.**

**Contacts : Jean-Pierre BOISSARD – 03 85 74 50 49 / Lucette CHATEAUX – 03 85 74 52 18**

### Règles de bon voisinage

**Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse, tronçonneuse ou autres outils à moteur..... peut devenir une nuisance sonore pour le voisinage et obéit donc à quelques règles pas toujours respectées.**

**En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.**

**Afin d'entretenir les bonnes relations de voisinage, penser à ne pas utiliser ces outils en dehors des créneaux horaires suivants :**

**Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30**

**Le samedi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00**

**Le dimanche : 10h00 à 12h00**

**Ces larges créneaux permettent à chacun et chacune de bricoler sans gêner ses voisins.**

**MERCI DE LES RESPECTER !**

### L'Italie s'installe sur la place de la mairie tous les lundis soir !

A partir de 18 heures, Christian (EURL GEVREY), à bord de son camion, cuit à la demande, outre les très traditionnelles « Napolitaine », « fruits de mer », « 4 fromages »..... , des pizzas plus originales comme « la bressane à l'ancienne », « la franc comtoise », « la piolloux », « la jurassienne ».

**Alors....le lundi, c'est pizza !**



**2019,**

Nouvelle année qui m'oblige à être encore un peu plus amer en tant que maire ! Plus les années passent, plus les maires ruraux perdent leur autonomie. Nous croulons de plus en plus sous les contraintes administratives décidées en haut lieu : toujours de nouvelles directives obligatoires à financer.

Mais restons pragmatique et attentif à tout ce qui peut faire évoluer notre chère commune, toujours regarder en avant.

Grand merci aux présidents d'associations et à leurs membres bénévoles qui participent grandement à l'animation de la commune.

Merci à l'équipe municipale qui m'entoure pour l'effort fourni dans le cadre du développement de notre commune.

En ce début d'année, une pensée pour toutes les personnes qui luttent contre la maladie, le handicap.

Chapeloises et Chapelois, au nom de toute l'équipe municipale,  
**MEILLEURS VOEUX, SANTE, BONHEUR A TOUS !**

*Jacques Guiton*

Maire de La Chapelle Saint Sauveur

## Séance du 20 juillet 2018

- Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire,
- Rapport annuel du SICED BRESSE NORD,
- Décision modificative n°1 budget primitif 2018,
- Devis proposition de réalisation d'un avant-projet (sécurisation du village route de Louhans et route de Pierre),
- Vente de terrain à Monsieur GRILLOT représentant de la société NATURABRESS,
- Demande de subvention auprès de la région pour l'acquisition d'un véhicule électrique au titre du contrat territorial 2018-2020,
- Devis remorque,
- Demande de subvention au titre des amendes de police,
- Etude de faisabilité sur la création d'un camping sur la zone de loisirs,
- Questions diverses.

## Séance du 15 septembre 2018

- Tarifs des concessions funéraires,
- Prix élève entrant en 6<sup>ème</sup>,
- Travaux en cours,
- Modifications chemins de randonnée,
- Questions diverses.

## Séance du 26 octobre 2018

- Mise en conformité avec le Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel,
- Plan de sécurisation du bourg,
- Transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- Questions diverses.

## Séance du 29 novembre 2018

- Bilan du Sydesl 2017,
- Devis désherbage du cimetière,
- Devis entreprise Bodet (Eglise),
- Demande de Monsieur Bruno Guyennot (achat d'une desserte),
- Devis maîtrise d'oeuvre travaux sécurisation du bourg,
- Questions diverses.

# Les investissements 2018

- Achat maison Jeanne Vincent,
- Cimetière : agrandissement de l'espace cinéraire avec l'installation de 5 cavurnes (1), d'un columbarium 12 places, installation d'une colonne en marbre au jardin du souvenir permettant aux familles qui le souhaitent d'apposer une plaque au nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.
- Climatisation réversible salle des fêtes,
- Climatisation réversible salle de motricité de l'école,
- Isolation des combles des bâtiments communaux,
- Chaises et tables pour l'école maternelle,
- Finalisation du projet de mise en place de la traction animale,
- Chapiteau (18m x 6m),
- Achat de 50 barrières de sécurité,
- Remorque,
- Faucheuse hippomobile.

S'agissant des travaux de climatisation et d'isolation, ils ont été réalisés dans le cadre des dispositifs CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

### Principes du dispositif :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la politique de maîtrise de la demande énergétique. En effet, ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. (1) Petit caveau individuel construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité. Une stèle mémorielle peut aussi y être installée.

## GEMAPI.....QUE DITES-VOUS ?

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », plus souvent dite compétence « GEMAPI » est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes). Cette nouvelle compétence découle des lois de décentralisation de 2014 et 2015.

Elle regroupe principalement deux missions :

- la gestion des milieux aquatiques,
- la prévention des inondations.

Bresse Nord Intercom' est concernée car certaines communes sont traversées par des cours d'eau tels que le Doubs, la Guyotte et les bassins versants. Cette taxe est ventilée sur les taxes locales. Son montant est voté chaque année par la Communauté de communes, en 2018 le montant estimé est de 50 000€.

## Du nouveau à la Chapelle-Saint-Sauveur!

**DEPUIS DÉCEMBRE,**  
La Mie d'la Bresse a installé un distributeur de pain sur la place de la mairie. Ce distributeur alimenté par, le boulanger du village, permet d'acheter du pain 24h/24h, 7j/7j. Un service appréciable pour tous !



## TARIFS 2019

Les tarifs de location des gîtes communaux, de la salle des fêtes, de la maison de la nature restent inchangés en 2019.

## RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français qui a 16 ans doit obligatoirement se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile,
- entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

### Se munir des documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- Livret de famille à jour.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer le jeune sur ses devoirs et ses droits en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions.



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Dans les années 1960, a germé l'idée que l'on pouvait dans certaines régions, tout à la fois protéger la nature, promouvoir l'économie et accueillir des visiteurs. Légalement, le territoire d'un parc naturel régional doit se prévaloir d'un « patrimoine naturel et culturel ainsi que de paysages qui présentent un intérêt particulier ».

### LA BRESSE BOURGUIGNONNE REPOND A CETTE EXIGENCE.

C'est un pays d'eau constellé de centaines d'étangs, bordé par la Saône à l'ouest, traversé par le Doubs et son affluent la Guyotte ainsi que la Seille et ses affluents à l'est et au sud.

L'habitat traditionnel, la qualité des productions agricoles, le maintien d'une certaine qualité de vie en font notamment un terroir dont l'identité culturelle, historique, naturelle et architecturale est forte.

### Quelles sont les missions d'un parc naturel régional ?

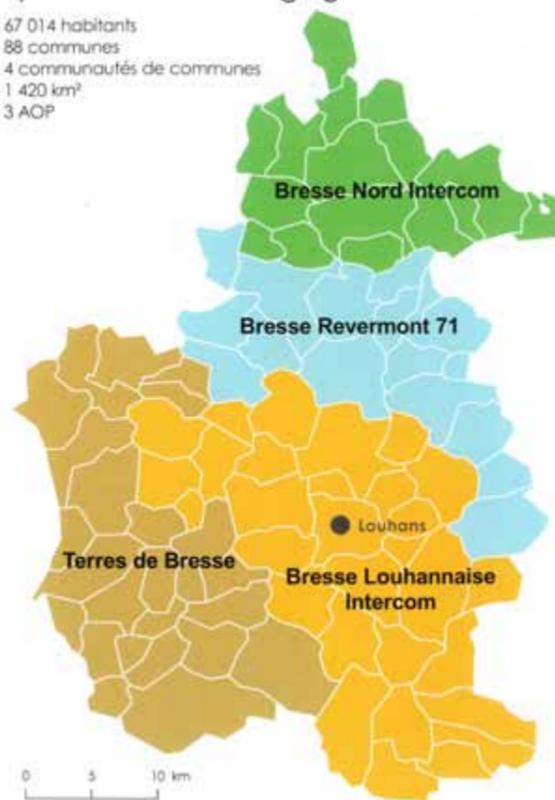
- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- Le développement économique, social et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- L'accueil, l'éducation et l'information,
- L'expérimentation.

### Concrètement, quelles actions peut mener un parc naturel régional ?

- Des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales,
- Des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages,
- Des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel,
- Des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information.

### Pays de la Bresse bourguignonne

- 67 014 habitants
- 88 communes
- 4 communautés de communes
- 1 420 km<sup>2</sup>
- 3 AOP



0 5 10 km

# L'élagage un enjeu pour tous - Règles et responsabilités

## L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

\*source : ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

## Comment ça marche ?

### Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, ERDF expérimente la « girafe » et « l'élagage hélicoptère ».

#### Expérimentation de l'élagage par « girafe »

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

#### Expérimentation de l'élagage par hélicoptère

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 6 km de ligne.

Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Girafe ▼ Elagage hélicoptère ▼

**30 000 km**  
C'est la longueur de lignes élaguée chaque année



## Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

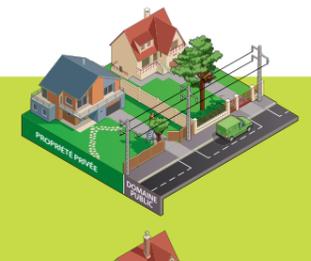
## Les responsabilités

### L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
  - ou
  - le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.
- Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

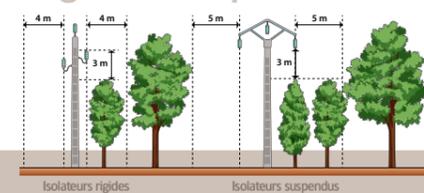


### L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



## Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



Isolateurs rigides Isolateurs suspendus

Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)

Lignes basse tension (BT)

### RAPPEL :

C'est aux propriétaires que revient l'entretien des haies en bordure de voiries afin de ne pas gêner la circulation. A défaut il peut y être contraint.

Si le département ou la commune entretiennent et élaguent les haies aux abords des routes et chemins. N'oubliez pas qu'ensuite, c'est au propriétaire que revient le ramassage des branchages entre sa haie et la voirie.

# Les animations du deuxième semestre

## ■ PIQUE NIQUE DU 14 JUILLET

Moment convivial où toute la population est conviée. Une bonne centaine de personnes se sont retrouvées sur la place au bord de l'étang communal pour un temps de partage, de rencontre intergénérationnelle, un bon moyen de faire plus ample connaissance. Pour certains, l'après-midi s'est terminée par des parties de pétanque sur le terrain de boules.

## ■ KERMESSE BATTOIR DU 5 AOÛT

Manifestation, organisée par l'association Amitié Partagée, qui se déroule tous les deux ans sur l'espace Robelin. Elle débute par une messe en plein air, repas de midi sous chapiteau, en début d'après-midi, démarrage de la batteuse avant d'assister au mariage 1900 (*animation déjà réalisée il y a 20 ans*). Un mariage avec maire et curé de circonstances (*bénévoles de l'association*), photo de groupe, banquet et pour finir, le traditionnel bal de l'époque. D'autres animations de kermesse étaient proposées avec divers jeux comme le rabat, kart-cross... Repas du soir sous chapiteau en attendant le feu d'artifice qui a ravi petits et grands.

## ■ « MURDER PARTY » ET ANIMATIONS DU CERCLE BAUCHÉRISTE 4 ET 5 AOÛT

Au domicile de sa présidente, Julie Dudragne. Le samedi après-midi était consacré à une murder party, c'est à dire une aventure policière grandeur nature à résoudre avec des événements et des indices tout au long de cette enquête. Des animations originales, des conférences sur l'équitation et des démonstrations de la méthode équestre Bauchériste se sont déroulées tout le dimanche. Un événement qui a allié l'art du théâtre et de l'improvisation à l'art équestre.

## ■ L'ÉTÉ DE KAROUTCHO LES 10, 11, 12 AOÛT

Comme depuis plusieurs années, la compagnie Karoutcho a installé son chapiteau sur l'espace Robelin pour 3 jours d'animations avec théâtre, ateliers participatifs, restauration rapide, initiation au trapèze... Un bon moment de détente en famille, de découvertes de spectacles distrayants.

## ■ 2<sup>ÈME</sup> FÊTE DE LA TRANSITION LE 12 AOÛT

En parallèle aux animations de Karoutcho, a débuté le matin par une projection du film Irrintzina, le cri de la génération climat suivi d'un débat et de réflexions sur le sujet. Une dizaine de stands était consacrée à la transition dont notre commune avec l'attelage de Doline et Badiane qui utilise la traction animale pour entre autre, l'entretien des espaces verts. Pour clore cette journée, départ à vélo du tour Alternatiba en direction de Pontarlier.

## ■ CONCOURS DE PÉTANQUE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

Organisé par l'association Yéto le Boibien. 24 doublettes ont joué sur la place de la mairie et le terrain de boules dans une ambiance détendue et conviviale avec un temps très agréable.

## ■ VIDE GRENIER LE 2 SEPTEMBRE

Organisé par l'association Pêche et loisirs, une trentaine d'exposants s'est installée sur l'espace Robelin. C'est sous un ciel clément que les visiteurs ont pu chiner et se restaurer.

## ■ BANQUET DES CHEVEUX BLANCS LE 9 SEPTEMBRE

Invitées par la commune, environ 90 personnes de 70 ans et plus se sont réunies à la salle des fêtes pour ce repas qui permet de se retrouver, d'évoquer les souvenirs et les nouvelles du village.

## ■ FORUM DES ASSOCIATIONS LE 15 SEPTEMBRE

Le premier, organisé par la municipalité, à la salle des fêtes. Dix associations locales étaient présentes pour mieux se faire connaître, bonne ambiance mais manque de visiteurs.

## ■ REPAS BOUDIN À L'ANCIENNE

### ■ LE 27 OCTOBRE

Organisé par le Club des Aînés, a réuni plus de 130 convives. Un gros travail en amont pour les bénévoles pour la réussite de ce repas pantagruélique.

## ■ CONCERT ROCK LE 24 NOVEMBRE

Organisé par l'association Yéto le Boibien. Deux groupes se sont produits dans une ambiance détendue et amicale devant un public clairsemé mais captivé par la prestation des groupes. Les bénéfices de cette manifestation ont été reversés en totalité à Valentin.



## ■ LOTO DES CHASSEURS LE 23 DÉCEMBRE

Organisé par la société de chasse La Chaux/La Chapelle St Sauveur. Beaucoup de participants présents pour essayer de gagner des lots de gibier, des bons d'achat entre autre.

## ■ COMMEMORATION 11 NOVEMBRE

L'année 2014 avait marqué le début du cycle du centenaire de la Première Guerre mondiale qui a duré cinq ans. Le 11 novembre 2018 a marqué le centenaire de l'Armistice et de la fin de la Grande Guerre sur le front ouest. Cette commémoration majeure pour notre pays a donné lieu à une cérémonie émouvante qui a rassemblé les habitants ayant souhaité s'associer à l'hommage rendu par la commune. La cérémonie s'est articulée autour de plusieurs moments forts : Dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts, hommage du Maire, puis Iléna, Louane, Manon, Arthur et Paul ont égrené le nom des 84 hommes morts de 1914 à 1920 pour la France.

## ■ FEERIE DE NOËL: CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

Toujours de belles décorations le jour et illuminées le soir qui égayent nos rues en ces temps de fêtes de fin d'année. Nous avons remis les prix lors de la cérémonie des vœux le samedi 12 janvier.

Pour cette fin d'année 2018 les lauréats sont :

- Muriel VITTAUT – Route de Pierre
- Marie-France WUST et Antonio MANGIA – Buisson Jean Chêne
- Florence BOUGENOT et Hervé MAGRET – La Ranche
- Marianne et Jean-Rodolphe DILL – Boibe
- Dominique et Jean-Jacques LAVIGNE – La Ranche

Toutes nos félicitations aux heureux gagnants 2018 et encore un grand bravo à tous ceux qui oeuvrent à ces illuminations et créent la magie de Noël.

## ■ COLIS DE NOEL

Comme chaque année, courant décembre, l'équipe composée de membres du conseil municipal et de bénévoles, ont concocté des colis pour les personnes de notre village et en maison de retraite de 80 ans et plus. Ainsi 82 colis de Noël (43 femmes, 26 hommes et 13 résidents) ont été distribués le samedi 22 décembre, un chiffre stable et même identique à l'année dernière.

Leur composition était :

Pour les femmes : pétillant cassis, une terrine et des toasts, un pot de confiture, café, chocolat, brioche et un petit cadeau surprise

Pour les hommes : une bouteille de Médoc, deux terrines et des toasts, café, chocolat, une brioche, des papillotes.

Pour nos aînés en maison de retraite : une bouteille de jus de fruit, nonettes, pâtes de fruit, chocolat, eau de toilette et savonnette, papillotes.

Cette distribution nous permet de rencontrer nos aînés en ces périodes de fêtes.

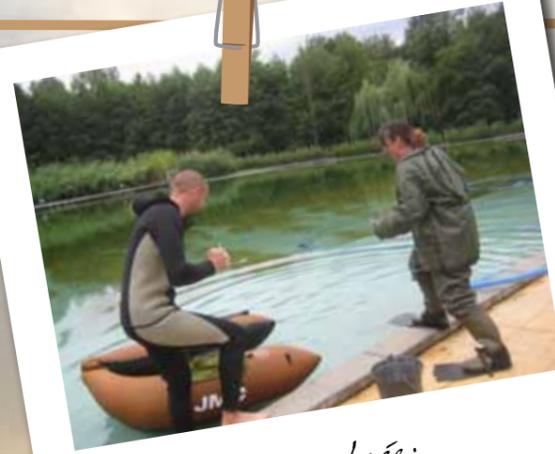




*Célébration du Centenaire du  
11 Novembre 1918*



*KARONITCHO  
a monté son chapiteau*



*Nos employés :  
Allez on y va!*



*Au 14 juillet : "on papote"*



*Retrouvailles au repas des  
Cheveux Blancs*



*Nos employés préparent  
les illuminations*



*Repas des voisins à Chavenne*



*Voisins de Chavenne en plein effort*



*Peut-être un futur  
"Tour de France"*



*On vient de recevoir  
la faucheuse*



*On voudrait encore  
croire au Père Noël*



*Préparation de 82 colis de Noël*



## Dans votre habitation :



- Fermez les accès à votre domicile dès que vous vous absentez, même pour quelques minutes.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs, confiez les à une personne de confiance.
- Soyez vigilant même lorsque vous êtes chez vous, fermez votre porte à double tour
- Placez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- N'ouvrez jamais à un inconnu, si une personne se présente sans rendez vous, n'hésitez pas à demander une carte professionnelle où à appeler son entreprise avant de lui ouvrir.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- En cas de cambriolage, prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. En attendant l'arrivée des forces de l'ordre, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre.
- Vous partez en vacances ? Pensez à l'opération tranquillité vacances ! Signalez votre absence à la gendarmerie. Des patrouilles seront organisées pour passer régulièrement à votre domicile.
- Lors des fêtes de fin d'année, pensez à laisser une lumière dans votre domicile en cas de courtes absences. Laissez le moins d'objets de valeur à votre domicile.



## Dans votre véhicule :

- Dès que vous quittez votre véhicule, fermez le systématiquement à clef, ne baissez pas les vitres.
- En stationnement, ne laissez pas le moteur tourner, même si vous vous absentez pour une course rapide.
- Ne laissez pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (cour, jardin, garage)
- Ne laissez pas les papiers de votre véhicule à l'intérieur.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles depuis l'extérieur.

## Sur internet :



- Ne jamais donnez les coordonnées de carte bancaire par téléphone ou par e-mail
- Lors de vos achats en ligne, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »)
- Sur les sites d'annonces, méfiez vous des offres trop alléchantes qui peuvent cacher une escroquerie.
- Lorsque vous êtes vendeur sur un site d'annonces, n'envoyez jamais d'argent à l'acheteur.
- Prenez garde aux inconnus qui vous demandent d'envoyer de l'argent (mandat cash, western union, ticket PCS). S'il s'agit d'un ami qui vous demande de l'argent par e-mail, contactez-le par un autre moyen, il est peut-être victime d'un piratage de sa boîte e-mail.
- Des paiements sont effectués avec votre carte bancaire alors que vous êtes toujours en possession de celle-ci ? Rendez-vous sur « service public » et saisissez « fraude carte bancaire » ou « percev@l »

## Dans la rue :

- Évitez d'avoir trop d'espèces sur vous.
- Lors d'un paiement ou d'un retrait au distributeur, prenez garde aux personnes derrière vous qui pourraient regarder votre code secret.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Ne laissez pas vos effets personnels sans surveillance.



**La gendarmerie est à votre écoute. Composez le 17.**

## REGLEMENTATION HAIES ET BOSQUETS AGRICOLES

La PAC (Politique agricole commune) 2014-2020 prévoit que sur tout le territoire, dans ou hors Natura 2000, la réglementation en matière de gestion des haies et bosquets par les agriculteurs est la suivante :

### Principe général sur le maintien des haies et bosquets agricoles :

Toutes les haies d'une largeur inférieure ou égale à 10m et les bosquets d'une surface comprise entre 10 et 50 ares et qui sont à la disposition de l'agriculteur (c'est-à-dire qui en a le « contrôle ») doivent être maintenues.

### Qui est concerné ?

Tous les exploitants agricoles, demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité, qui disposent de terres agricoles sont concernés.

### Définition d'une haie au sens de la PAC :

Une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux avec présence d'arbustes et, le cas échéant, présence d'arbres et/ou d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...).

### Destruction de la haie :

On entend par destruction de la haie sa suppression définitive. La destruction de la haie n'est autorisée que dans un nombre de cas très limité et OBLIGATOIREMENT APRES DECLARATION auprès du service agricole de la DDT.

### Déplacement de la haie :

On entend par déplacement, la destruction accompagnée de la replantation d'une haie ou de plusieurs haies ailleurs sur l'exploitation. La longueur de la haie replantée, en une ou plusieurs haies, doit être au moins de même longueur que la haie détruite. Le déplacement des haies n'est possible qu'APRES DECLARATION OBLIGATOIRE auprès du service agricole de la DDT.

### Remplacement de la haie :

On entend par remplacement de la haie, la destruction d'une haie et la réimplantation au même endroit d'une autre haie. Un remplacement peut avoir lieu en cas d'éléments mort ou de changement d'espèces. Le remplacement ne pourra être autorisé qu'APRES DECLARATION OBLIGATOIRE auprès du service agricole de la DDT en joignant les justificatifs ad hoc.

**ATTENTION !** Dès lors que ces opérations ont lieu en zone NATURA 2000, elles devront également faire l'objet d'une évaluation des incidences à déposer auprès du service Environnement de la DDT deux mois minimum avant la date des travaux prévus.

## PHYTOSANITAIRE



Les pesticides sont maintenant totalement interdits dans les jardins et les espaces verts. Les produits phytosanitaires vont disparaître des rayons des jardineries.

L'interdiction des pesticides, on en parle depuis quelques temps, mais celle-ci est devenue réalité plus tôt que prévu. La date de l'entrée en vigueur de cette interdiction a en effet été avancée. L'Assemblée Nationale a adopté, le 22 juillet 2015, une loi prévoyant l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (au lieu de 2020, comme le prévoyait initialement la proposition de loi). Etat, collectivités locales et établissements publics ne pourront plus employer de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public. L'interdiction de l'utilisation de pesticides par les particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses... et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (au lieu de 2022).

Seuls les produits phytosanitaires (ceux qu'on appelle "pesticides" au sens large : fongicides, insecticides, nématicides, acaricides, herbicides et autres biocides d'origine chimique) sont concernés par cette interdiction.

Quels produits échappent à cette interdiction ?

Les produits de bio contrôle (c'est-à-dire de lutte biologique intégrée), les produits à faible risque (type purins et autres PNPP) et les produits autorisés en agriculture biologique ne sont pas soumis à cette interdiction.



**L'illettrisme n'est pas une fatalité,  
on peut en sortir avec**

**CLEFS71**

**Calculer Lire Ecrire Former Savoir**

Dispositif d'accès à la langue et aux compétences de base qui aide toutes les personnes sorties du système scolaire : jeunes et adultes rencontrant des difficultés avec la lecture, l'écriture et le calcul.

**Vous avez envie :**

- o de participer à une aventure humaine,
- o de donner un peu de votre temps,
- o d'accompagner une personne dans son (ré)apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul,
- o d'agir pour lui faire retrouver l'envie d'apprendre et de devenir autonome dans sa vie quotidienne.



**Rejoignez l'équipe de bénévoles de Clefs71**

**CLEFS71**

2ème étage de la Mife

4 Promenade des Cordeliers

**71500 LOUHANS**

**APPEL à BÉNÉVOLES**  
sur l'ensemble du Bassin Louhannais

03-85-75-32-40  
93-1-53  
60-1-32  
79-80

**Aurélié et Marie**, Conseillères en Insertion vous informent et répondent à toutes vos questions au **03-85-75-32-40**  
**clefs71louhans@gmail.com**



**En quoi consiste le bénévolat à Clefs71 ?**

Vous serez formé(e) et accompagné(e) afin de pouvoir effectuer un suivi individuel adapté à l'apprenant qui lui permettra d'avancer à son rythme.

Généralement de 2h par semaine, le suivi aura lieu dans un endroit neutre près de chez vous : Louhans (MIFE), Pierre de Bresse (Maison des Solidarités), Cuisery (Centre d'Animation Sociale et Culturelle), Cuisieux (Centre Culturel et Social), ou encore dans les Mairies...



*Associations*

ASSOCIATION	RESPONSABLE	TELEPHONE
ASSOC. BOURGUIGNONNE D'ART EQUESTRE	Julie DUDRAGNE	06 60 19 45 79
KAROUTCHO	Eve RETORRE	06 83 89 61 66
AMITIEE PARTAGEE	Henri CHAUMAY	03 58 18 44 83
ANCIENS COMBATTANTS	Daniel RABUT	03 85 74 50 72
ASSOC. DES CHASSEURS	Jean-Luc BLANCHOT	03 85 74 55 79
ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES	Jérôme LECUELLE	06 42 20 02 50
ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX	Bruno MAUPAS	09 64 09 78 85
ASSOC. PECHE ET LOISIRS	Jean-Pierre BOISSARD	03 85 74 50 49
BRESSE TRANSITION	Marc SIMIDE	03 85 74 53 71
CANTINE SCOLAIRE	Hugues JACQUIER	06 73 07 07 50
CLUB DES AINES	Jean Noël DUSSET	03 85 74 54 78
COMPAGNIE des ASTRES	Camille BEDEL	03 85 74 58 44
GYM LOISIRS	Marie-Thérèse PICARD	03 85 74 50 64
YETO LE BOIBIEN	Jean-Guy GAROT	03 85 74 50 14

**D'autres activités sur le secteur peuvent également vous intéresser :**

- Le vélo avec le Vélo-Club Bresse Nord,
- La danse, la gym et les randonnées avec l'ABS,
- La musique avec l'Harmonie de Pierre,
- Le chant.

**N'hésitez pas à demander des renseignements à la mairie.**

**ZOOM**

**SUR UNE ASSOCIATION : KAROUTCHO**

Née en 2013 de la rencontre de sept professionnels du spectacle vivant et de l'animation socioculturelle, résidant en Bresse du Nord (*canton de Pierre de Bresse*), l'association Karoutcho a pour objet de promouvoir les arts sous toutes leurs formes, notamment en diffusant et en créant des spectacles. De plus l'association a pour but d'organiser des événements et des temps de rencontre, de favoriser le lien social autour de pratiques artistiques, culturelles et artisanales.

Acquisition d'un chapiteau : face au manque d'infrastructures adaptées au spectacle vivant l'association fait le pari fou de l'achat d'un chapiteau de cirque en 2014. Il offre un espace de création, de diffusion et un outil de travail pour la mise en place d'ateliers, stages et moments de rencontre avec les divers publics. Monter un chapiteau c'est créer un espace particulier, qui amène instantanément un imaginaire, propice à la rêverie et la convivialité. L'itinérance laisse une grande liberté dans la conception de projets, et permet d'être au plus proche des habitants. Cela donne la chance de pouvoir amener une plus grande équité territoriale dans la proposition de diffusion. Le chapiteau mesure 13 mètres de diamètre, avec une jauge de 180 places assises. Il offre un espace de qualité aux artistes invités et de bonnes conditions de spectacle pour les spectateurs. La scénographie de l'espace autour du chapiteau favorise les moments de convivialité et de partage. Les manifestations sont programmées par saisons et sont itinérantes dans les villages de Bresse.

Pour 2019, l'hiver de Karoutcho les **2 et 3 février** à Mouthier  
le printemps de Karoutcho les **4 et 5 mai** à Bouhans,  
l'été de Karoutcho les **2, 3 et 4 août** à La Chapelle Saint Sauveur.

**Possibilité d'adhérer à l'association à partir de 2€.**  
**Pour contact : Bruno : 06 63 42 02 23 ou Zoé : 06 51 34 52 11**



<b>JANVIER 2019</b>			
	Samedi 12 janvier	Cérémonie des vœux	Salle des fêtes
<b>FEVRIER 2019</b>			
	Dimanche 3 février	Concert harmonie pierroise	Salle des fêtes
	Samedi 23 février	Tartiflette - Plat à emporter (APE)	Maison de la Nature
<b>MARS 2019</b>			
	Samedi 2 mars	Repas des chasseurs	Salle des fêtes
	Samedi 23 mars	Ouverture de la pêche	Etang communal
	Dimanche 30 mars	Soirée moules frites (ISBN)	Salle des fêtes
<b>AVRIL 2019</b>			
	Samedi 13 avril	Banquet des conscrits	
<b>MAI 2019</b>			
	Début mai	Vente de fleurs (Cantine scolaire)	Place de la mairie
	Jeudi 30 mai	Rando à pieds, à cheval, à vélo (Pêche et Loisirs)	Espace Robelin
<b>JUIN 2019</b>			
	Samedi 8 juin	Ecole du cirque	Chavenne
	Vendredi 21 juin	Fête de la musique	Place de la mairie
<b>JUILLET 2019</b>			
	Dimanche 14 juillet	Pique nique et animations	Etang communal
<b>AOÛT 2019</b>			
	2-3 et 4 août	Été de Karoutcho	Espace Robelin
<b>SEPTEMBRE 2019</b>			
	Dimanche 1 <sup>er</sup> septembre	Vide grenier (Pêche et loisirs)	Espace Robelin
	Dimanche 8 septembre	Repas des cheveux blancs	Salle des fêtes
<b>OCTOBRE 2019</b>			
	Samedi 26 octobre	Repas « cochon » (Club des Aînés)	Salle des fêtes
<b>NOVEMBRE 2019</b>			
	Lundi 11 novembre	Commémoration armistice 1918	Monument aux morts
	Samedi 30 novembre	Soirée musicale (Yéto)	Salle des fêtes

## Gérard chez le Docteur

- Comment ça va, Gérard ?

- Très bien Docteur : Dieu veille sur moi !

- Que voulez-vous dire ?

- Ben, par exemple, la nuit dernière je me suis réveillé pour aller uriner : en ouvrant la porte des toilettes, hop la lumière s'allume toute seule : Dieu veille sur moi ! Quand j'ai eu fini, je referme la porte et hop la lumière s'éteint encore toute seule : Dieu veille sur moi !

Le Docteur, intrigué par ces révélations, décide de téléphoner à l'épouse de Gérard :

- Gérard m'a rendu visite ce matin et m'a dit que Dieu veille sur lui et qu'il lui a allumé et éteint la lumière pour uriner cette nuit, est-ce exact ?

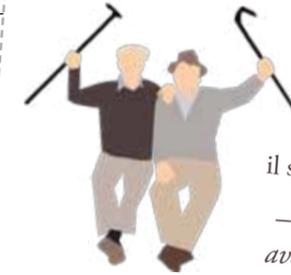
- OH PUTIN !!! Il a encore pissé dans le frigo !!!



Deux vis parlent d'un tournevis :

- Oh celui-là, quel beau gosse !

- Il nous a bien fait tourner la tête !



Deux vieux copains discutent. L'un d'eux est un coureur de jupons notoire, l'autre est beaucoup plus timide. Ce dernier est tout pensif, il s'est marié il y a peu de temps. Il dit à son ami :

- Tu vois, moi, je n'avais jamais fait l'amour avec ma femme avant notre mariage... Et toi ?

- Je n'en sais rien ! Elle s'appelle comment, ta femme ?



Un gendarme fait stopper une automobiliste.

- Vous n'aviez pas vu le feu rouge ?

- Si, c'est vous que je n'avais pas vu !



Deux pneus qui se disputent :

- Tu veux que je t'éclate la tronche ?

- Dégonflé va !



Une petite fille avec sa tante : Emma visite un zoo avec sa tante.

Elle s'arrête devant l'enclos des singes et dit :

« Regarde, tata comme ce singe te ressemble... »

- Veux-tu te taire, petite mal élevée !

On ne dit pas des choses pareilles, enfin !

- Pourquoi ?

Le singe ne peut pas se fâcher, il ne comprend pas !



Naissances

- Evan, Alphonse, Marcel NICOLAS le 7 mai à Dole
- Mérédith ROIRON le 20 mai à Chalon S/Saône
- Rosalie, Carole, Eliane INQUIETE le 19 Décembre à Chalon S/Saône

Mariage

- BONNEMOY Clément et DOGHMANE ESTELLE le 19 Mai 2018



Décès

- |   |   |
|---|---|
| ■ CHATEAUX Roger 18/11/1936 - 10/01/2018                  | ■ BOITEUX Daniel 04/10/1941 - 03/06/2018              |
| ■ LIEGEON Jeanne Née FEBVRE 18/11/1930 - 17/01/2018       | ■ GREBOT Paulette Née BLANCHE 29/05/1927 - 16/06/2018 |
| ■ PICARD André 15/11/1933 - 17/02/2018                    | ■ PICARD Bernard 19/11/1939 - 30/06/2018              |
| ■ PROST Jean-Pierre 27/07/1952 - 25/03/2018               | ■ CORDELIER Henri 03/11/1926 - 04/09/2018             |
| ■ GUIGUE Adrien 10/07/1930 - 27/04/2018                   | ■ BOICHUT Jacques 15/05/1931 - 28/09/2018             |
| ■ MONTAGNE Suzanne Née LABOURIAUX 13/02/1919 - 15/05/2018 | ■ BON Roger 20/06/1925 - 02/10/2018                   |
| ■ MICHAUD Robert 28/06/1931 - 23/05/2018                  | ■ CORDELIER André 04/05/1924 - 29/10/2018             |

NAISSANCES : 11 - MARIAGES : 9 - DECES : 45

*il y a 100 ans*

**AVIS AUX CONSCRITS EN 9 !**

NOUS INVITONS TOUTES LES PERSONNES NEES UNE ANNEE EN xxx9  
A SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE AVANT LE 15 MARS 2019.  
LE BANQUET DES CONSCRITS AURA LIEU LE SAMEDI 13 AVRIL 2019.



## Quelques numéros utiles

Agence postale du village : 03 85 74 51 09

Du lundi au samedi de 9h10 à 11h30

Ecole maternelle : 03 85 74 50 78

Ecole primaire : 03 85 74 50 39

Collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse : 03 85 76 29 20

Urgences médicales : 15

Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

Police : 17

Pompiers : 18

GDF – Sécurité Dépannage : 0810 433 071

EDF – Sécurité Dépannage : 0810 333 071

ENEDIS : 09 72 67 50 71 (Informations suite coupure électricité)

SAUR : 0810 811 037

## Mairie

### Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12 h

Tél. 03 85 74 51 23

[www.lachapellesaintsauveur.fr](http://www.lachapellesaintsauveur.fr)

[mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr)

## Horaires déchetteries

### Pierre de Bresse (Route de Lays)

#### *De novembre à février*

Lundi et samedi : 9h – 12h et 14h – 17h

Mardi : 9h – 12h

Mercredi : 13h30 – 17h

#### *De mars à octobre*

Lundi et samedi : 8h – 12h et 14h – 18h

Mardi : 8h – 12h

Mercredi : 13h30 – 18h

### Dampierre (Les Cailloux – Route de Mervans)

#### *De novembre à février*

Lundi et samedi : 9h – 12h et 14h – 17h

Mercredi : 13h30 – 17h

#### *De mars à octobre*

Lundi et samedi : 8h – 12h et 14h – 18h

Mercredi : 13h30 – 18h

Collecte des ordures ménagères : cas particuliers pour les jours fériés.

Sur notre village, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Si le jeudi est un jour férié, la collecte se fait alors le samedi suivant.